Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20261012-lmc1552876-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Publication électronique le : 3 novembre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Laurent DUPORGE, M. Olivier BARBARIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT LOCAUX.

(N°2026-425)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code de l'Education et, notamment, ses articles R.421-15 et R.421-34 ;
Vu le Décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3ème commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa

réunion en date du 29/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition du Chef d'établissement, de Monsieur Yves AUSTYN en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège du Val d'Authie à Auxi-le-Château, conformément au tableau en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

D'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition du Chef d'établissement, de Madame Samantha DELANNOY en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Pierre Cuallacci à Frévent, conformément au tableau en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 octobre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Proposition de désignation, par le DASEN, de personnalités qualifiées

RNE	VILLE (en MAJ)	Collège	Effectif (dont SEGPA)	PQ 1 ou PQ 2	Civilité (madame ou monsieur, en	Nom (en Min)	Prénom (en Min)	profession / activités annexe (en min)	Renouvellement (oui ou non)	OBSERVATION
0620025R	AUXI LE CHÂTEAU	du Val d'Authie	170	PQ 1	monsieur	Austyn	Yves	[redacted]	non	
0622261W	FREVENT	Pierre Cuallacci	339	PQ 1	madame	Delannoy	Samantha	[redacted]	non	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°35

Territoire(s): Montreuillois-Ternois
Canton(s): AUXI-LE-CHATEAU, SAINT-POL-SUR-TERNOISE
EPCI(s): C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT LOCAUX.

L'article R.421-34 du Code de l'Education précise que les personnalités qualifiées des Conseils d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Aussi, conformément aux deux premiers alinéas de l'article R.421-15 du même code, modifié par décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012, il convient de procéder à une nouvelle désignation, selon les principes suivants :

- « Lorsque le Conseil d'administration comprend une personnalité qualifiée, elle est désignée par le Directeur académique des services de l'Education Nationale, agissant sur délégation du Recteur d'académie, sur proposition du chef d'établissement, après avis de la collectivité territoriale de rattachement » ;

- « Lorsque le Conseil d'administration comprend deux personnalités qualifiées, la première est désignée par le Directeur académique des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du Recteur d'académie, sur proposition du chef d'établissement, la seconde est désignée par la collectivité de rattachement ».

Les personnalités qualifiées, proposées par les chefs d'établissement et nommées par le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale, sur lesquelles l'avis du Département est requis sont les suivantes :

Le principal du collège du Val d'Authie à Auxi-le-Château propose la nomination de monsieur Austyn Yves, [redacted] en qualité de personnalité qualifiée au sein de son conseil d'administration ;

Le principal du collège Pierre Cuallacci à Frévent propose la nomination de madame Delannoy Samantha, [redacted] en qualité de personnalité qualifiée au sein de son conseil d'administration ;

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale, sur proposition des Chefs d'établissement, des personnalités qualifiées suivantes :

- monsieur Austyn Yves, [redacted] en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège du Val d'Authie à Auxi-le-Château ;

- madame Delannoy Samantha, [redacted] en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Pierre Cuallacci à Frévent.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY